



Sections des douanes CGT
de l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

Réunion de la Formation Spécialisée du CSA du 18/09/2026

Cette réunion a vu l'ensemble des organisations syndicales revenir siéger suite au boycott dû à l'article 9 de la loi Ripost. Le quorum a été atteint même si seulement 8 sièges sur 10 ont été occupés. La CGT fidèle au mandat que lui a confié ses électeurs a pu exprimer ses 3 voix délibératives pendant les votes qui étaient sollicités.

En réponse aux sujets évoqués dans notre déclaration préalable (lire [ici](#)), le directeur nous apprend que l'airbag du collègue motard de la brigade de Poitiers a fonctionné et que les deux collègues accidentés bénéficieront d'un soutien psychologique.

Il confirme que les collègues de la surveillance hors agents dits API ont bien retrouvé leur droit de grève du fait de l'abaissement de niveau du plan Vigipirate. Le SNAD CGT s'en félicite d'autant plus que nous avons déposé un recours au Conseil d'État en ce sens. Cependant, le problème reste entier en cas de re-haussement du plan au niveau urgence attentat.

1- Approbation des procès verbaux de séances :

- du 21/04/2026 : PV adopté
- du 25/06/2026 : les représentants des personnels n'ont pas pris part au vote du fait du boycott

2- Observations au registre santé et sécurité au travail, accidents de service, bilan et traitement des signalements, refus des aménagements de poste :

Registre : la première observation concerne les fortes chaleurs ressenties cet été au sein des bureaux de la Recette Interrégionale. En effet, les agents, du fait des missions exercées, ne peuvent pas se replier dans la salle climatisée et par ailleurs l'espace de travail en question ne dispose pas de fenêtres en face dans le couloir pour créer un courant d'air. Le directeur nous informe que la salle Garonne au second étage de l'Hôtel des douanes va être climatisée à proximité de la RI et qu'un climatiseur mobile permettant de rafraîchir une pièce de 30-35 m² va être acheté. Quant aux films qui peuvent être installés sur les vitres, l'inspecteur santé et sécurité au travail n'y est pas favorable et préconise plutôt les ventilateurs de plafond. L'administration ne souhaite pas cumuler les moyens de protection.

La seconde observation concerne les conséquences du déménagement des TSI au sein de l'Hôtel des douanes, sujet qui a été examiné au point suivant de l'ordre du jour.

Accidents de service : Nous demandons qu'un exposé des circonstances des accidents soit communiqué aux représentants des personnels préalablement à la réunion.

Sur les 8 accidents, 6 concernant des agent(e)s du CSRH dont 3 des accidents à l'extérieur sur la route ou le trottoir. Les travaux sur le pont de Pierre sont accidentogènes de l'aveu du chef du CSRH et il envisage de communiquer aux agents les autres voies disponibles pour accéder au bâtiment INSIGHT.

Refus d'aménagement de poste : pour les deux cas présentés, il s'agit d'un refus d'une quotité de télétravail préconisée par les médecins du travail. La direction continue à s'opposer à des préconisations du médecin de travail pour des motifs qui tiennent au télétravail en matière de droit commun sans tenir compte des situations spécifiques socio-médicales pourtant prévues par l'accord télétravail ce que nous dénonçons. Dans un cas, il semble que le médecin n'ait pas formalisé sa préconisation, nous encourageons l'agent à consulter de nouveau. Les recours suite à ces refus sont toujours possibles.

Enfin, la direction doit communiquer aux agents les fiches de visite les concernant sans difficulté.

Signalement : suite à une situation que nous considérons comme du harcèlement, nous demandons à la direction d'agir enfin, l'agent de son côté ayant mis en oeuvre le signalement préconisé par le ministère.

3- Relogement des agents TSI de Bordeaux au sein de l'Hôtel des douanes :

Selon le DI, le relogement est justifié par la nécessité de densification de l'Hôtel des douanes, de répondre aux besoins d'assistance des agents et d'améliorer le fonctionnement du service.

Le déménagement est prévu au cours du premier trimestre 2027.

De notre côté, dès le début nous avons relevé que ce déménagement conduisait à l'isolement des agents du STA, fragilisait cette implantation et favorisait l'externalisation de la mission.

Si la direction entend densifier l'Hôtel des douanes, nous l'invitons à pourvoir les postes de travail à la CRPC par exemple. Nous avons aussi proposé de ne déplacer que 2 agents sur 4, proposition rejetée par la direction.

Comme cela a été noté dans le registre, le relogement à la direction va entraîner un allongement des temps de trajets, le site rue Bourbon étant plus pratique pour les interventions.

Du fait de la mobilisation des agents et des représentants des personnels, le relogement des TSI au second étage du bâtiment, un temps envisagé, est abandonné.

Les TSI vont s'installer à l'entresol du bâtiment et ils bénéficieront d'un espace de stockage au rez de chaussée.

Les effets de bord pour les autres services ont été réduits. Malgré tout, nous regrettons que la direction ne nous ait pas communiqué préalablement à la réunion les mouvements de postes de travail concernant le PLI, la recette interrégionale et le coordonateur de l'action économique.

Seule une mention au détour d'un document nous apprend que *les services du PLI seront regroupés pour faciliter les échanges*. Pourquoi ne pas avoir explicité la mesure ?

Nous rappelons au DI que même si la mesure produit des effets favorables pour les agents en l'occurrence davantage de place pour stocker et essayer les équipements et le regroupement des services du PLI selon une logique fonctionnelle, les représentants des personnels doivent être destinataires de toute l'information nécessaire lors d'une consultation.

Par ailleurs, nous constatons que le projet implique le déplacement de 3 agents de la RI dans un espace plus petit pour laisser leur place au coordonateur de l'action économique.

Ce bureau aurait pu également permettre le stockage et l'essayage des équipements de manière plus optimale par les nombreux espaces présents à proximité.

Nous avons émis un avis défavorable pour les raisons exposées plus haut concernant le STA et les temps d'intervention des TSI. Le manque d'informations concernant les mouvements de postes de travail au sein du PLI est un autre de nos griefs.

Le projet recueille un avis défavorable majoritaire (6 voix contre et 2 abstentions).

4- Examen des propositions de dépense

Le solde disponible au 01/09/2026 s'élève à 3182 euros.

Le budget de la formation spécialisée a bénéficié de la restitution de 1985€ sur les dépenses de formation.

Au titre des préconisations médicales, les représentants des personnels donnent **un avis favorable** concernant un bureau réglable (400 euros) et un fauteuil ergonomique (350 euros) pour un agent de la RH.

Une dépense pour un fauteuil sera validée également pour un agent du CSRH dès réception de la demande.

Propositions de dépense soumises au vote:

- Poignet PMR pour les toilettes du musée pour les visiteurs –**nous nous abstenons** car la dépense bien qu'utile ne concerne pas directement les agents et donc n'entre pas dans le périmètre des dépenses de la FS . **Les représentants des personnels émettent un avis défavorable majoritaire.**
- Rampe d'accès PMR pour le local médiation – **nous votons pour la dépense car l'équipement peut faciliter le travail des agents lors de l'accompagnement des visiteurs PMR , la dépense recueille un avis majoritaire favorable.**
- barrière de sécurisation espace enfant – **nous votons pour la dépense car l'équipement peut faciliter le travail des agents lors de l'accompagnement des enfants, la dépense recueille un avis partagé (vote contre 4 / pour 4)**

La question se pose de savoir qui doit payer ces dépenses en sachant qu'il s'agit d'équipements pour le public principalement.

- Outil multifonctions pour les agents de la BHR – **vote pour unanime**
- 2 cafetières Nespresso pour le CSRH – **nous votons contre car cette dépense n'entre pas dans le périmètre des dépenses financées par la formation spécialisée, la dépense recueille un avis partagé : (vote contre 4/ pour 4).**

Propositions de dépense émises pendant la réunion par les représentants des personnels:

- ventilateur de plafond
- films pour fenêtres
- gilets rafraîchissants

Autres propositions envisagées :

- support pour PC
- repose poignet
- tapis de souris ergonomique
- souris ergonomiques pour aménagement de poste pour en disposer à l'avance
- sacs trolley

Nous demandons aussi que des fontaines à eau du type de celles installées au CSRH soient installées dans tous les services. La direction est d'accord pour les financer.

5- Point de situation sur les formations 2026 :

122 agents ont été formés. Des formations ont dû être annulées du fait du manque de formateurs, de soucis de salles et du nombre d'inscrits trop faible. Par ailleurs, la DGFIP a surestimé le nombre d'agents à former.

6- Présentation du guide sur l'enquête menée par la Formation spécialisée suite à acte suicidaire :

Dorénavant, le Président de la FS doit réunir l'instance suite à un acte suicidaire pour décider si une enquête doit être menée.

Si l'acte suicidaire se produit en dehors du lieu de travail, il n'y aura pas d'enquête sauf s'il existe des circonstances particulières.

Si l'acte suicidaire se produit sur le lieu de travail, l'enquête sera menée sauf en cas de circonstances particulières.

Il ne s'agit pas d'une enquête de vérification mais d'un examen des conditions de travail pour éviter que les mêmes difficultés n'impactent d'autres agents.

Un questionnaire sera préparé avant l'enquête.

7- Situation au CSRH :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour par les représentants des personnels.

Suite aux nombreuses inscriptions au registre santé et sécurité au travail, une étude a été conduite par les psychologues de la DINA et de la DG sur les situations d'exposition aux risques psycho-sociaux auxquelles sont soumis les agents.

La direction proposera une réunion aux représentants des personnels, le 13 octobre prochain, afin que les psychologues leur restituent leur diagnostic .

Nous rappelons au chef du CSRH les revendications portées par l'intersyndicale qui sont le fruit des RMIS organisées dans le service.

Sur la question du pôle technique et juridique au sein du CSRH, il nous renvoie au rôle de la cellule qualité. Il est plutôt favorable à limiter les prérogatives du CSRH au recours gracieux.

Sur le sujet de la Réserve Opérationnelle, il se veut rassurant, la gestion administrative sera réduite et l'impact ne sera pas comparable à celui de la PSC.

Concernant les effectifs, il entend sanctuariser son niveau à 120 agents, le déploiement d'une IA étant par ailleurs annoncée !

On le voit les revendications des agents n'ont pas été sérieusement prises en compte.

Rien de rassurant pour les agents qui devront faire face au déploiement du portail HR For you et au basculement dès le 1^{er} décembre prochain des temps partiels thérapeutiques et des contractuels dans l'appliquatif RenoIRH.

Nous avons proposé à la direction de conclure une convention avec un restaurant pendant les périodes de fermeture du RIA d'INSIGHT avec un tarif subventionné à l'instar de ce qui s'est fait pour les agents des finances travaillant à la cité administrative d'Agen.

Le chef du CSRH répond à côté et évoque le taux de fréquentation faible du RIA qui menace la pérennité du restaurant.

L'administration doit tout de même se renseigner sur les modalités de mise en place donc à suivre...

Questions diverses

Moyens engagés pour la sécurité des agents motocyclistes : nous avons demandé à la direction d'inscrire ce point à la formation spécialisée suite aux deux accidents survenus dernièrement au sein de la DINA.

Suite à nos interrogations, le chef du PLI nous informe que tous les motards de la DINA sont dotés des gilets airbag non filaires.

En ce qui concerne les seconds casques dont doivent être dotés tous les motards, c'est en cours de remise en plat et les premières livraisons ont déjà eu lieu, les autres devraient arriver début octobre. Nous demandons aussi à la direction d'expertiser les solutions sur le marché pour alerter automatiquement les secours et les collègues en cas d'accidents motos.

S'agissant de l'expérimentation menée au sein de la direction de Bayonne concernant les motos banalisées, la direction étudie actuellement la doctrine d'emploi de l'arme par les agents lors de cette mission avant de proposer les formations en la matière.

BHR : Nous signalons à la direction, les risques de laisser l'accès à l'Hôtel des douanes sans surveillance de 12H à 13H et demandons que l'effectif de la brigade remonte rapidement à 4 agents.

S'agissant de la pose de plots pour empêcher le stationnement des véhicules sur le trottoir qui jouxte la direction rue Duployé, la mairie y est opposée du fait de la largeur insuffisante du trottoir.